

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Madame Lise Kennedy
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 13 juin 2011;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Nomination du maire suppléant et du représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier;
7. Dépôt des rapports des résultats des procédures d'enregistrements des personnes habiles à voter – règlements numéros 11-653 et 11-649;
8. Autorisation de dépenses – participation d'élus à diverses activités municipales;
9. Mandat à un consultant – élaboration d'un plan stratégique 2011-2015;
10. Dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;
11. Recommandation de paiement final numéro 4 – projet de réfection de la toiture du presbytère;
12. Adoption du règlement numéro 11-654 - règlement modifiant le règlement numéro 07-548 sur le déneigement des chemins privés;
13. Adoption du règlement numéro 11-655 – règlement modifiant le règlement numéro 11-640 sur l'entretien estival des chemins privés;
14. Demande d'entretien estival de chemins privés – montée des Cassandres;
15. Demande du comité régional – participation financière à une étude de préféabilité concernant un projet de construction d'une infrastructure de sports de glace;
16. Demande de la ville de Québec – entente intermunicipale relative aux arrangements d'acheminement des appels pour le service 3-1-1;

17. Adoption du règlement numéro 11-651 – règlement concernant la prévention incendie;
18. Rapports des demandes de soumissions :
 - a) contrat d'entretien du réseau d'éclairage public;
 - b) fourniture et installation d'équipements à neige et système hydraulique pour le camion Kenworth T800H 2012;
 - c) achat de produits chimiques – réseau d'aqueduc;
 - d) fourniture, livraison et plantation de végétaux et hydroensemencement du stationnement réservoir à la Station touristique de Stoneham;
19. Recommandation de paiement final numéro 1 – travaux de pavage sur le chemin St-Peter's;
20. Remplacement d'un lampadaire à l'intersection des chemins du Hibou et Harfang-des-Neiges;
21. Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 03-483 concernant le stationnement;
22. Plans d'implantation et d'intégration architecturale:
 - a) projet de construction des Halles de Stoneham – intersection du boulevard Talbot sud et de la route 371;
 - b) construction de quatre condominiums dans l'impasse de l'Épervier;
 - c) rénovation de la toiture du bâtiment situé au 450, chemin du Moulin
23. Demande de dérogation mineure au 265, chemin du Golf – agrandissement du bâtiment pour les fins de construction d'un solarium;
24. Adoption du projet de règlement numéro 11-P-652 – modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
25. Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation et désignation d'un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement numéro 11-P-652;
26. Dépôt du mémoire de la municipalité dans le cadre de l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;
27. Dossier d'infraction au 69, chemin de la Rivière – mandat au Service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité;
28. Rapport d'une demande de soumissions – mandat à un consultant pour la réalisation d'un plan d'intervention en matière de drainage dans le secteur de la Station touristique de Stoneham;
29. Demande de C.A. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs – projet d'aménagement d'un parc dans le secteur du développement des Grands-Ducs;
30. Demande de la Virée Country des Cantons-Unis 2011 – affichage temporaire;
31. Engagement d'un aide-animateur pour le programme d'animation vacances dans le cadre d'un projet échange étudiants;

32. Proclamation des Journées de la culture;
33. Demande de la Boutique Le Pédalier pour l'événement PED Birdcage Challenge 2011 – entente de descente en longboard;
34. Varia;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 222-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par madame la conseillère Lisa Kennedy.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 223-11

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 11 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter le procès-verbal du 13 juin 2011 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 224-11

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de juin et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour juin totalisant 380 155,01 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de juin, se chiffrant à 111 338,80 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 67 828,30 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 225-11

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 11 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 226-11

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU REPRÉSENTANT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu de nommer monsieur Louis-Antoine Gagné, conseiller au siège numéro 6, à titre de maire suppléant et de représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier, pour la période du 12 juillet au 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 227-11

DÉPÔT DES CERTIFICATS DES PROCÉDURES VISANT L'APPROBATION DE PERSONNES HABLES À VOTER DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 11-649 ET 11-653

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accuse réception des certificats du directeur général et secrétaire-trésorier, datés du 23 juin 2011, faisant suite à la procédure d'enregistrement des règlements d'emprunts numéros 11-649 et 11-653, ayant pour l'objet respectivement :

- L'abrogation du règlement numéro 10-620 portant sur l'achat d'équipements de déshydratation pour le projet des boues de fosses septiques; et
- Des travaux d'aménagement de bassins de sédimentation, de seuils aux exutoires et d'un cours d'eau intermittent (projets UR-1102 et IF-0905) décrétant un emprunt de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$).

Les certificats confirment qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été faite à l'égard desdits règlements d'emprunts numéros 11-649 et 11-653.

Lesdits règlements sont donc réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 228-11

AUTORISATION DE DÉPENSES – PARTICIPATION D'ÉLUS À DIVERSES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Considérant que le budget 2011 prévoit les sommes nécessaires pour la participation de certains membres du conseil à des colloques, congrès, formations, etc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- Participation du maire et du conseiller au siège numéro 4 aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités tenues à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 (frais d'inscription de 575 \$ - tarif membre);

- Participation du maire et de la conseillère au siège numéro 1 au colloque annuel de la Fondation rues principales tenu à Québec le 28 septembre 2011 sous le thème de « Vivre sa ville l'hiver » (frais d'inscription de 260 \$);
- Participation du conseiller au siège numéro 4 du tournoi de golf de la Fondation des Premières-Seigneuries tenu à Québec le 4 août 2011 (frais d'inscription de 150 \$).

Les autres dépenses inhérentes à la participation aux activités seront remboursées en fonction des règles établies au règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises au budget prévu à cet effet (poste numéro 02-110-00-310). Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir lesdites dépenses sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 229-11

MANDAT À UN CONSULTANT – ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

Considérant que le conseil souhaite entreprendre une démarche de planification stratégique ayant pour objectifs de :

- Déterminer les enjeux prioritaires, tant internes qu'externes;
- Clarifier la mission et les valeurs fondamentales de la municipalité;
- Préciser une vision sur 15 ans et des axes prioritaires d'intervention; et
- Planifier des actions municipales pour les trois prochaines années.

Considérant que ladite démarche sera réalisée avec la collaboration du personnel cadre ainsi que les employés de la municipalité;

Considérant que ladite démarche prévoit un mécanisme de validation auprès de notre population, à l'égard des orientations dégagées suite à la réalisation de certaines étapes du processus;

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton le 11 mai 2011, portant sur le soutien à l'élaboration d'un plan stratégique 2011-2015;

Considérant que le budget 2011 prévoit les sommes nécessaires pour le paiement d'un mandat de cette nature;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton portant sur le soutien à l'élaboration d'un plan stratégique 2011-2015 (M-11-049) datée du 11 mai 2011 (version finale). L'offre de services professionnels datée du 11 mai 2011 (version finale) fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat liant les parties.

Les honoraires pour l'ensemble de la démarche sont de 21 900 \$ incluant les déboursés, plus les taxes applicables. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir ladite dépense sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Le conseil municipal décide de remettre le dépôt des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury à une séance ultérieure.

Rés. : 230-11

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL NUMÉRO 4 – PROJET
DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE**

Considérant que le conseil a adopté, le 10 mai 2010, le règlement numéro 10-625 pourvoyant à la réfection de la toiture du presbytère, la mise aux normes de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury et l'installation d'un système de ventilation et d'éclairage dans la grange du presbytère;

Considérant que la résolution numéro 239-10, octroyant le contrat de réfection de la toiture du presbytère à la firme toitures Falardeau inc.;

Considérant la recommandation de paiement final numéro 4, de monsieur Michel Boudreau, architecte, datée du 6 juin 2011 à l'effet d'autoriser le paiement;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser le paiement du montant suivant, taxes applicables incluses à la firme Toitures Falardeau inc. :

Paiement final numéro 4 : 9 710,91 \$

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses seront prises à même le règlement numéro 10-625 prévu à cet effet, dont le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 231-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-654 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-548 CONCERNANT LE
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-654 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-654 modifiant le règlement numéro 07-548 concernant le déneigement des chemins privés comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 232-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-655 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-640 CONCERNANT
L'ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-655 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la

présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 11-655 modifiant le règlement numéro 11-640 concernant l'entretien estival des chemins privés comportant une page.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 233-11

DEMANDE D'ENTRETIEN ESTIVAL DE CHEMINS PRIVÉS – MONTÉE DES CASSANDRES

Considérant que ce conseil a adopté le 18 avril 2011, le règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains de la montée des Cassandres (chemin privé) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival dudit chemin, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60% des propriétaires des lots adjacents audit chemin privé;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 23 juin 2011 des propriétaires concernés de la montée des Cassandres (chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 2011, 2012 et 2013;
- b) Mandate la firme « Les Entreprises Forestières Serge Bureau inc. » à réaliser les travaux d'entretien sur ledit chemin selon l'offre de services datée du 16 juin 2011 et ce, pour un montant total de 1 485 \$, plus les taxes applicables; et
- c) Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640 et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par les représentants dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 234-11

DEMANDE DU COMITÉ RÉGIONAL – PARTICIPATION FINANCIÈRE À UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ CONCERNANT UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INFRASTRUCTURE DE SPORTS DE GLACE

Considérant la volonté du conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury d'offrir des services d'aréna et de piscine à sa population;

Considérant que plusieurs municipalités désirent s'associer afin d'offrir ces services;

Considérant que les discussions faites jusqu'à présent prévoient que les coûts d'une association entre les municipalités intéressées soient défrayés selon la population (50%) et la richesse foncière uniformisée (50%);

Considérant que la ville de Québec accepte de mandater un professionnel pour la préparation d'une étude de pré faisabilité pour un montant ne dépassant pas 25 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accepte de défrayer, selon le pourcentage obtenu par rapport à l'ensemble des MRC, municipalités et villes mentionnés ci-dessous, sur la base des critères suivants :

- La population 2011 telle qu'établie par le décret du gouvernement en décembre 2010 pour une valeur de 50% du calcul; et
 - La richesse foncière uniformisée 2011 telle qu'établie lors du dépôt du rôle d'évaluation imposable à l'automne 2010 et ce, pour les fins de taxation 2011, pour une valeur de 50% du calcul.
- ✓ La MRC de l'Île d'Orléans;
 - ✓ L'Ange-Gardien;
 - ✓ Boischatel;
 - ✓ Sainte-Brigitte-de-Laval;
 - ✓ Stoneham-et-Tewkesbury;
 - ✓ Lac-Beauport;
 - ✓ Québec (deux districts de l'arrondissement de Beauport)

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury autorise la ville de Québec à mandater une firme de consultant afin de réaliser une étude de pré faisabilité, ne dépassant pas 25 000 \$, taxes applicables incluses, pour la construction d'un équipement intermunicipal pouvant comprendre un aréna et une piscine.

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury assumera sa quote-part des frais imputables à ce mandat, suite au dépôt de ladite étude ainsi que la facture des frais qui ne doivent pas excéder 2 800 \$.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme les disponibilités budgétaires de la présente dépense au poste d'administration numéro 02-130-43-412.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 235-11

DEMANDE DE LA VILLE DE QUÉBEC – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX ARRANGEMENTS D'ACHEMINEMENT DES APPELS POUR LE SERVICE 3-1-1

Considérant la demande de la ville de Québec portant sur l'implantation du service 3-1-1 sur son territoire;

Considérant qu'une entente est requise entre notre municipalité et la ville de Québec pour la réalisation du projet d'implantation du service 3-1-1, puisque les deux municipalités partagent une même centrale téléphonique;

Considérant que ladite entente ne comporte aucuns frais pour notre municipalité et ne crée pas de situation d'incompatibilité, par rapport à notre système de services municipaux;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte l'entente intermunicipale portant sur l'acheminement des appels téléphoniques de la circonscription de Notre-Dame-des-Laurentides et vise l'établissement des obligations et modalités d'implication des parties, dans les arrangements techniques nécessaires pour l'implantation d'un service 3-1-1 sur le territoire de la ville de Québec;
- Autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente intermunicipale et tous autres documents nécessaires pour la bonne conclusion de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 236-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-651 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-651 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-651 concernant la prévention incendie comportant huit pages.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. : 237-11

CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Considérant l'appel d'offres sur invitation préparé par le Service des travaux publics en référence au contrat d'entretien du réseau d'éclairage public des chemins;

Considérant que la municipalité possède sept cent quatre-vingt-neuf luminaires répartis sur le territoire;

Considérant que le devis de soumissions prévoit une adjudication de contrat selon deux options, contrat de 3 ans ou contrat de 5 ans;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats desdites soumissions reçues et qu'il est d'avis que l'option du contrat 5 ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil octroie le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public des chemins, selon l'option «B» 5 ans, à l'entreprise Voltec ltée, aux montants suivants:

OPTION «B» - 5 ANS (MONTANT FORFAITAIRE)

ANNÉE	COÛT UNITAIRE PAR LUMINAIRE (789)	COÛT ANNUEL
1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012	11,15	8 797,35
1 ^{er} août 2012 au 31 juillet 2013	11,43	9 018,27
1 ^{er} août 2013 au 31 juillet 2014	11,77	9 286,53
1 ^{er} août 2014 au 31 juillet 2015	12,13	9 570,57
1 ^{er} août 2015 au 31 juillet 2016	12,50	9 862,50
	Sous-total :	46 535,22 \$
	T.P.S.:	2 326,76 \$
	T.V.Q. :	4 153,27 \$
	Total :	53 015,25 \$

Toutes taxes et frais inclus, le tout suivant les modalités prévues au devis de soumissions préparé par le Service des travaux publics en date du 6 juin 2011, et aux documents de soumissions déposés par Voltec Ltée en date du 23 juin 2011. Ces documents sont joints en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'adoption de la présente résolution par le conseil municipal fait office de contrat liant les parties.

Ledit contrat est octroyé à compter du 1^{er} août 2011, pour une période de cinq ans, sur la base des montants forfaitaires soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire 02-340-21-521.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 238-11

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS À NEIGE ET SYSTÈME HYDRAULIQUE POUR LE CAMION KENWORTH T800H 2012

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2012 prévoit l'achat d'un camion 10 roues, 6 x 6, 2011, TP-0903;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumissions sur invitation, auprès de trois fournisseurs, pour la fourniture et l'installation d'équipements à neige et système hydraulique pour le camion 6 x 6 Kenworth T800H 2012 avec cabine extensionnée;

Considérant que le fournisseur Simard Suspensions inc. a soumis un prix ferme pour la fourniture et l'installation d'équipements à neige et système hydraulique pour le camion 6 x 6 Kenworth T800H 2012 avec cabine extensionnée;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements à neige et système hydraulique pour le camion 6 x 6 Kenworth T800H 2012 avec cabine extensionnée, au fournisseur Simard Suspensions inc. pour un montant total de 51 944,72 \$, incluant les taxes applicables, tel que décrit au bordereau de soumission.

Les documents de soumissions présentés par le fournisseur, les devis de soumissions, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 11-647.

Le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 239-11

ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES – RÉSEAU D'AQUEDUC

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès de cinq fournisseurs spécialisés pour la fourniture et la livraison de produits chimiques, pour le traitement des eaux des puits d'alimentation Piedmont et Grands-Ducs.;

Considérant que le fournisseur Produits Cadillac (1984) Ltée a soumis le prix le plus bas pour la fourniture et la livraison de produits chimiques, pour le traitement des eaux des puits d'alimentation Piedmont et Grands-Ducs;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de produits chimiques, pour le traitement des eaux des puits d'alimentation Piedmont et Grands-Ducs, au fournisseur Produits Cadillac (1984) Ltée pour un montant total de 9 784,16 \$, taxes incluses, tel que décrit à sa soumission. La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, l'addenda numéro 1 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Ledit contrat est octroyé à compter du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget 2011 prévu à cet effet dans le poste numéro 02-412-00-4444.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 240-11

FOURNITURE, LIVRAISON ET PLANTATION DE VÉGÉTAUX ET HYDROENSEMENCEMENT DU STATIONNEMENT RÉSERVOIR À LA STATION TOURISTIQUE DE STONEHAM

Considérant qu'il était prévu au programme triennal d'immobilisations 2010, la construction d'un stationnement réservoir et des ouvrages de gestion des eaux pluviales à la Station touristique (projet IF-0714);

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de sept fournisseurs spécialisés, pour la plantation de végétaux et les travaux d'hydroensemencement;

Considérant que le fournisseur Maxi-Paysage inc. a soumis le prix le plus bas, pour la plantation de végétaux et les travaux d'hydroensemencement;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la plantation de végétaux et les travaux d'hydroensemencement au fournisseur Maxi-Paysage inc. pour un montant

total de 22 705,76 \$, taxes incluses, tel que décrit à sa soumission. La municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 10-623.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 241-11

RECOMMANDATION DE PAIEMENT FINAL NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN ST-PETER'S

Considérant la résolution numéro 161-11 datée du 9 mai 2011 portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de pavage du chemin Saint-Peter's, projet IF-1103;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du Service des travaux publics daté du 29 juin 2011 relativement à la recommandation de paiement final numéro 1, pour les travaux de pavage du chemin Saint-Peter's, projet IF-1103.

Le conseil autorise le paiement final d'un montant de 30 890,80 \$, taxes incluses, à l'entreprise Inter-Cité construction ltée, conditionnel à la remise du cautionnement d'entretien (5 %), de l'attestation de conformité de la CSST, de l'avis de fermeture de la CCQ et à une déclaration solennelle et quittance des sommes dues par l'entrepreneur.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 11-648, projet IF-1103.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 242-11

REPLACEMENT D'UN LAMPADAIRE À L'INTERSECTION DES CHEMINS DU HIBOU ET HARFANG-DES-NEIGES

Considérant que la municipalité a déjà procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de cinq entrepreneurs électriciens pour le remplacement d'un lampadaire accidenté au réseau d'éclairage public à l'intersection des chemins Harfang-des-Neiges et du Hibou;

Considérant que le fournisseur Voltec ltée (entrepreneur effectuant la maintenance du réseau d'éclairage de la municipalité) a soumis le prix le plus bas pour le remplacement du lampadaire;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour le remplacement d'un lampadaire décoratif accidenté au réseau d'éclairage public, situé à l'intersection des chemins Harfang-des-Neiges et du Hibou, à l'entrepreneur électricien Voltec ltée. pour un montant total de 4 495 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à sa soumission.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-340-23-649.

Une variation budgétaire au montant de 3 000 \$ sera appropriée du poste de réserve de sable numéro 02-333-10-622 au poste de luminaire numéro 02-340-23-649 pour couvrir la dépréciation non assumée par les assurances et le déplacement du lampadaire au chemin Harfang-des-Neiges.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-483 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Je soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement numéro 03-483 concernant le stationnement.

Maire

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Rés. : 243-11

PROJET DE CONSTRUCTION DES HALLES DE STONEHAM – INTERSECTION DU BOULEVARD TALBOT SUD ET DE LA ROUTE 371
CONSTRUCTION DE QUATRE CONDOMINIUMS DANS L'IMPASSE DE L'ÉPÉVIER
RÉNOVATION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 450, CHEMIN DU MOULIN

Considérant les demandes présentées dans des catégories de travaux et visées à l'intérieur du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant qu'au préalable à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit par résolution, approuver les plans et croquis soumis, conformément aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet 2011, d'appuyer les présentes demandes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à émettre les permis ci-dessous selon les conditions suivantes :

1) Construction des Halles de Stoneham à l'intersection boulevard Talbot et de la route 371

Conditions : Que l'affichage (concept et implantation) soit soumis au comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance ultérieure;
Que les matériaux de revêtement extérieur soient soumis au comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance ultérieure;
Que les fenêtres soient en bois ou en aluminium;
Que les cheminées soient recouvertes de matériaux harmonisés au reste du bâtiment;
Que l'éclairage soit champêtre (en général) et dirigé vers le bas (stationnement).

2) Construction de 4 condos dans l'impasse de l'Épervier – lot numéro 4 609 878 (Habitations JDS)

Conditions : Que les matériaux de revêtement extérieur soient soumis au comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance ultérieure.

3) Rénovation de la toiture au 450, chemin du Moulin – lot numéro 1 826 854 (P.J. Durand)

Aucune condition.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 244-11

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 265, CHEMIN DU GOLF – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT POUR LES FINS DE CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM

Considérant que le requérant subirait un préjudice sérieux par l'application du Règlement de zonage numéro 308;

Considérant que le fait d'accorder une dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit des propriétés des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant l'impact faible sur la rive;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande est effectuée de bonne foi;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément aux lois et règlements en vigueur;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu à l'unanimité que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure, visant à permettre un agrandissement de 9 m² de la résidence à l'intérieur de la rive, afin de construire un solarium sur une galerie existante à l'égard de l'immeuble localisé au 265, chemin du Golf, lot 1 826 745 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 245-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-P-652 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-603 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 11-P-652 ayant pour titre « Règlement

modifiant le règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, comportant quarante pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 246-11

FIXATION DES COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-P-652

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement suivant:

Numéro

Objet

11-P-652	Règlement modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à intégrer les nouveaux critères du règlement de contrôle intérimaire 2010-41 modifié par les règlements 2011-44, 2011-45, 2011-49, 2011-50 et 2011-51 et d'assujettir des zones et catégories de constructions, de terrains ou de travaux supplémentaires audit règlement.
----------	--

soit fixée au lundi 8 août 2011, à 20 h, à la salle du conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne madame Marie-Eve D'Ascola, conseillère au siège numéro 1 et monsieur François Du Sablon, conseiller au siège numéro 4, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 247-11

DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Considérant que les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec ont adopté à l'unanimité, le 28 avril 2011, un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) tel que requis par la loi;

Considérant que ce projet est maintenant soumis à la consultation publique;

Considérant que les municipalités incluses dans le territoire métropolitain constituent les membres de la Communauté métropolitaine de Québec et qu'à ce titre, elles doivent être considérées comme des partenaires;

Considérant que conformément à la loi, les objectifs énoncés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement doivent s'inscrire dans un esprit d'attractivité et de compétitivité de la région métropolitaine de Québec;

Considérant que l'attractivité et la compétitivité de la région métropolitaine provient de la diversité des options de développement qui y sont offertes;

Considérant que depuis les cinq dernières années, la municipalité a mobilisé des ressources considérables pour l'élaboration de son propre Plan d'aménagement et de développement;

Considérant que la municipalité peut ainsi être en mesure de fournir à la Communauté métropolitaine de Québec des commentaires et des propositions concrètes, en vue de bonifier le contenu du plan métropolitain;

Considérant que la municipalité invite les décideurs de la Communauté métropolitaine de Québec à apporter des changements de nature technique ou accessoire au projet afin de l'adapter au territoire où il s'applique;

Considérant que la municipalité s'engage à mettre en œuvre ou ajuster les outils urbanistiques nécessaires pour respecter les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Considérant que le mémoire fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Qu'une copie de la présente résolution et du mémoire soit transmis à la Communauté métropolitaine de Québec, à la MRC de La Jacques-Cartier et aux municipalités la constituant, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale et au député de Chauveau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 248-11

**DOSSIER D'INFRACTION AU 69, CHEMIN DE LA RIVIÈRE –
MANDAT AU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE
LA MUNICIPALITÉ**

Considérant la présence de nuisances sur le lot 1 827 017 depuis plusieurs années, ce qui a occasionné de nombreuses plaintes;

Considérant ce dossier de nuisances perdure depuis plusieurs années;

Considérant que la municipalité a entrepris des poursuites contre le contrevenant, afin de mettre à effet son règlement sur les nuisances portant le numéro 03-485;

Considérant que le contrevenant a été reconnu coupable de plusieurs infractions au règlement sur les nuisances numéro 03-485 le 22 novembre 2010;

Considérant que le tribunal a ordonné que les nuisances soient enlevées par le propriétaire au plus tard le 22 décembre 2010, à défaut de quoi la municipalité pourrait les enlever, aux frais du propriétaire;

Considérant que le rapport de visite de l'inspecteur municipal effectué en date du 2 juin 2011, faisait état de la présence de plusieurs nuisances toujours présentes sur le terrain, et que lesdites nuisances sont toujours en place en date d'aujourd'hui;

Considérant la mise en demeure transmise le 27 juin 2011 et le défaut par le défendeur, de respecter les délais qui y étaient contenus;

Considérant la volonté de la municipalité d'effectuer les travaux de nettoyage, aux frais du propriétaire, conformément au jugement rendu;

Considérant que la politique de gestion contractuelle occasionnerait des délais supplémentaires si une firme externe procédait aux travaux d'enlèvement des nuisances;

Considérant que les aviseurs légaux de la municipalité recommandent de procéder à l'enlèvement des nuisances afin de fermer le dossier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que le Service de l'urbanisme et de l'environnement soutenu par ses aviseurs légaux finalisent les procédures juridiques et que le Service des travaux publics, sous la supervision du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement procède aux travaux pour l'enlèvement des nuisances au 69, chemin de la Rivière, lot 1 827 017, conformément au jugement rendu le 22 novembre 2010.

Le coût de ces travaux constituera une taxe foncière sur l'immeuble et sera recouvrable de la même manière. Une copie de la présente résolution sera transmise au propriétaire de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 249-11

RAPPORT D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS – MANDAT À UN CONSULTANT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DRAINAGE DANS LE SECTEUR DE LA STATION TOURISTIQUE DE STONEHAM

Considérant que le Service de l'urbanisme et de l'environnement a invité deux entreprises à soumissionner, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention pour améliorer le réseau de drainage des chemins publics;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de BPH environnement pour un montant de 9 996,92 \$, incluant les taxes, est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accorde le mandat à l'entreprise BPH environnement afin d'élaborer un plan d'intervention pour la réalisation de la caractérisation du drainage, de l'évaluation des nouvelles technologies de drainage écologique et d'une estimation des coûts potentiels pour le secteur de la Station touristique Stoneham et des quartiers voisins, au coût maximum de 9 996,92 \$ incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement numéro 11-653 adopté à cet effet. Le contrat entrera en vigueur à compter de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire en regard avec ledit règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 250-11

DEMANDE DE C.A. AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS

Considérant que la municipalité, a entrepris des démarches, en vue d'aménager un parc de secteur et que certains travaux seront localisés à l'intérieur d'une bande de protection riveraine d'un cours d'eau intermittent;

Considérant que les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, publiques ou pour des fins d'accès public, peuvent être assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant l'exigence de la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à signer et déposer une demande d'autorisation;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer et déposer la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour permettre la réalisation de certains travaux nécessaires à l'aménagement d'un parc de secteur dans les phases III et IV du projet domiciliaire des Grands-Ducs.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 251-11

DEMANDE DE LA VIRÉE COUNTRY DES CANTONS-UNIS 2011 – AFFICHAGE TEMPORAIRE

Considérant que la Virée Country est un évènement à rayonnement régional qui se tiendra du 18 au 21 août 2011;

Considérant que les organisateurs ont fait une demande pour l'implantation temporaire d'une enseigne;

Considérant que le conseil municipal dispose des pouvoirs permettant d'autoriser l'implantation d'une enseigne en vertu de l'article 15.6.1 du Règlement de zonage numéro 09-591;

Considérant que le ministère des Transports du Québec a donné son autorisation pour que les organisateurs installent leur enseigne sur un lot (1 279 963) étant sous leur juridiction et étant leur propriété;

Considérant que le ministère des Transports du Québec imposera des consignes de sécurité relativement à l'installation et la conception de ladite enseigne;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise le fonctionnaire désigné à émettre le certificat d'autorisation relatif à l'implantation d'une enseigne temporaire pour l'évènement la Virée Country qui se tiendra du 18 au 21 août 2011 selon la condition suivante :

- L'affiche devra être démantelée au plus tard dix jours suivant la fin dudit évènement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 252-11

ENGAGEMENT D'UN AIDE-ANIMATEUR POUR LE PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉCHANGE ÉTUDIANTS

Considérant l'offre du YMCA pour participer à un échange étudiants dans le cadre du programme d'animation vacances;

Considérant que le YMCA finance le salaire de l'étudiante;

Considérant que ce programme d'échange étudiants permet à un jeune de Stoneham de travailler dans la province de la Nouvelle-Écosse;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu :

- D'autoriser le Service des loisirs et de la culture d'engager une stagiaire dans le cadre du programme d'échange étudiants du YMCA, soit Raylen McDonald de la Nouvelle-Écosse qui agira comme aide-animatrice au PAV.
- D'autoriser madame Sophie Blais, directrice des loisirs et de la culture, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, un contrat d'engagement avec l'étudiante en passant par le YMCA.
- Comme le salaire est financé par ce dernier, les sommes nécessaires pour assumer la part de l'employeur, sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-51-141.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 253-11

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel « Les Journées nationales de la culture », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, de proclamer Journées de la culture les 23, 24 et 25 septembre prochains dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 254-11

**DEMANDE DE LA BOUTIQUE LE PÉDALIER POUR L'ÉVÉNEMENT
PED BIRDCAGE CHALLENGE 2011 – ENTENTE DE DESCENTE EN
LONGBOARD**

Considérant la demande de la Boutique Le Pédalier concernant la tenue d'un événement de « Longboard » PED Birdcage Challenge 2011 sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil que ledit événement aura un rayonnement avantageux pour notre municipalité;

Considérant l'entente proposée par la municipalité établissant les obligations des deux parties;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte l'entente proposée par le Service des loisirs et de la culture ayant pour objet d'établir les obligations et conditions des deux parties permettant la tenue de l'événement de « Longboard » PED Birdcage Challenge 2011 au début du mois d'août prochain;
- Autorise la coordonnatrice des loisirs et de la culture, madame Noémie Landreau, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ladite entente.

Une copie de ladite entente devra être transmise à l'assureur de la municipalité pour information.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 255-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 22, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier